

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	16	12

Date de la convocation
16 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation
16 novembre 2023

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

L'an deux mille vingt-trois et le 22 novembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARECHAL Philippe, Maire.

Présents : MARECHAL Philippe, MARMIN Philippe, LUGEZ Carine, ARHUR Sylviane, ALMIENTO-MARTIN Christelle, HERGLE Gilles, GERARD Elodie, VERHOESTRAETE Jean Pierre, MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice

Pouvoirs : DUPAS Fabien à LUGEZ Carine, ANDRIES Christophe à ARHUR Sylviane

Absents excusés : ETHEVE Jean Victor, STIZ Catherine, BAPTISTE Christophe, GUILLOU Marie Odile

Secrétaire de séance : LUGEZ Carine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Considérant que l'agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, par voie de promotion interne pour l'année 2023 du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur de Maire et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

DECIDE Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

S²LO

La création à compter du 01/12/2023 d'un poste d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service ATSEM.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10 voix Pour
2 abstentions

Pour copie conforme,
Le 23/11/2023
Le Maire,
Philippe MARECHAL



- **Transmis au représentant de l'Etat le : 27/11/2023**
- **Publié le : 27/11/2023 numéro 060231101270044**